



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Paris, le 10 avril

Communiqué de presse

Périscolaire parisien

Des moyens pour améliorer : L'accueil, la protection des enfants, Les conditions de travail des personnels

Grève et Rassemblement ce mardi 14 avril

A l'occasion du Conseil de Paris dédié au périscolaire de ce mardi 14 avril, le SUPAP-FSU appelle les personnels à faire grève et à se rassembler devant l'Hôtel de Ville à 9h.

Le combat contre les violences sexistes et sexuelles envers les femmes et envers les enfants est aussi celui des personnels et de leurs représentant.es. Ces dernières années les alertes syndicales n'ont pas manqué. La parole des victimes doit être reconnue. Tout doit être fait pour prévenir les risques d'agression sexuelle et les sanctionner.

Mais, sans concertation, Emmanuel Grégoire annonce un **plan** pour rassurer les familles (renforcement des contrôles et « tolérance zéro ») qui **ne s'attaque pas aux problèmes structurels : sous effectifs quotidiens, taux d'encadrement non respectés, sous-qualification, précarité généralisée, épuisement des équipes, faibles rémunérations...**

Sur le terrain, **c'est un climat de suspicion généralisée et d'arbitraire qui s'est installé. Les suspensions explosent**, sans accompagnement des agent.es et des équipes concernées. **Les sous-effectifs augmentent** fragilisant encore plus des équipes déjà sous pression.

Il n'y aura pas de protection effective des enfants sans moyens pour répondre aux difficultés structurelles. Pour un service public périscolaire de qualité il faut d'urgence des mesures fortes pour améliorer les taux d'encadrement, professionnaliser et rendre attractifs les métiers de l'animation.

- **Créer des centaines de postes de titulaires** (renforcement des équipes, remplacement dès le 1^{er} jour d'absence)
- **Mettre fin à la précarité massive** (contractualisation des milliers de vacataires illégalement employé.es sur des postes permanents)
- **Réduire les taux d'encadrement** (1 adulte pour 8 enfants maternelle, 1 adulte pour 12 enfants en élémentaire)
- Permettre l'accès généralisé des personnels aux **formations diplômantes** de l'animation
- Permettre la **formation** à la prévention des **VSS et des violences éducatives** de tous les personnels des écoles par des **professionnel.les de la protection de l'enfance**
- Recruter du personnel spécifique formé pour **l'hygiène corporelle** des enfants en maternelle tout au long de la journée
- Augmenter les moyens pour **l'inclusion des enfants** à besoins particuliers
- Garantir des **temps de préparation et de réunions** conséquents et rémunérés pour tous les personnels
- **Rendre attractifs les métiers de l'animation** (catégorie A pour les directeurs périscolaires, catégorie B pour les animateurs, augmenter les rémunérations, en finir avec les journées de travail morcelées...)